Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260602-DEC20062026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 20-06-2026 du 02 juin 2026

OBJET : 1.1 – VOIRIE – REMPLACEMENT DE PANNEAUX-COMPLEMENT

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la décision 14-05-2026 en date du 12 mai 2026 d'acquérir de nouveaux panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en remplacement des panneaux usagés ou manquants,

CONSIDERANT la nécessité d'un complément de panneaux et balises,

DECIDE de passer commande d'un complément, auprès de l'entreprise 4S SIGNALISATION pour un montant H.T de 160.25 €

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 2152 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Décision certifiée publiée le 04 juin 2026
Transmise en Préfecture le 04 juin 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)